

Calvin et les Juifs

Prémices du dialogue judéo-chrétien chez Jean Calvin

Dans son *Histoire l'Antisémitisme*, Léon Poliakov affirme que «la grande voie conduisant à un revirement passe par la Réforme avec tout ce qu'elle impliquait d'intérêt pour l'Ancien Testament et d'études hébraïques et bibliques». Si la Renaissance fut la redécouverte de l'héritage gréco-latin, elle a été aussi la prise en compte du patrimoine hébraïque. Les noms de l'aristocrate italien Pic de la Mirandole, du cardinal Egidio da Viterbo et de l'érudit allemand Johann Reuchlin marquent la naissance de cet intérêt nouveau des chrétiens pour la tradition juive. La Réforme, qui pose comme règle de foi le retour aux Ecritures saintes, ne pouvait que partager cet intérêt. Ce fut sans doute l'un des moments historiques ou le génie d'Israël s'est le plus largement diffusé dans l'Europe chrétienne. A ce phénomène de diffusion, la contribution théorique de Jean Calvin n'est pas mince. Il y a dans sa pensée une réévaluation théologique du rôle d'Israël qui pose les bases d'un changement de regard et d'attitude complet des chrétiens par rapport aux Juifs. De ce point de vue, il fait figure d'avant-garde au XVI^e siècle. Il rompt avec le traditionnel anti-judaïsme chrétien et opère une véritable révolution copernicienne dans la manière d'envisager le rapport interne que le christianisme entretient nécessairement avec le judaïsme.

Calvin hébraïsant

D'où Calvin tient-il sa connaissance de la tradition juive? On sait qu'il a suivi à Paris les leçons de Danès et Vatable, auxquelles participaient des lettrés juifs. A Bâle, il approfondit l'hébreu avec Sébastien Münster, et lors de son exil strasbourgeois également. Mais il y a surtout l'étude minutieuse des Ecritures Saintes, *Sola Scriptura*. A l'époque, ce sont les rabbins qui dominent l'exégèse du Premier Testament et les premiers hébraïsants du XVI^e siècle ont été formés à leur école ou à celle de Juifs convertis. Calvin, qui a commenté intégralement le Premier Testament, est un exégète en constante discussion avec les commentateurs juifs, ce qui nous donne cette impression de proximité et de connaissance parfois très fine de leur tradition. Pour lui, c'est le texte hébreu qui fait foi, et non la traduction grecque. Alors que la plupart des citations du Premier Testament dans le Nouveau viennent de la Septante (la Septante était la Bible des premiers chrétiens), il prend soin de les traduire d'après le texte hébreu. Pour son travail d'exégète, il utilise notamment des Bibles annotées comme celle dite de Bamberg.

Au fil des commentaires, il consulte les maîtres juifs aussi naturellement que les commentateurs chrétiens. Malheureusement pour nous, il ne les cite pas nommément. Il dit : les rabbins, certains maîtres juifs, les docteurs « hébrieux » etc... Parfois on parvient à les identifier, tel David Kimchi pour le commentaire du livre d'Esaië. De manière générale – et cela ne nous étonnera pas de sa part – Calvin tient le genre midrashique pour fantaisiste. Il s'intéresse à la philologie et à la grammaire. Sur ce terrain, il lui arrive fréquemment de donner raison à l'exégèse juive contre l'exégèse chrétienne, celle de Saint Augustin par exemple: « Je confesse bien que ce qu'ils disent est souvent vrai, mais non pas toujours ». A quoi il faut ajouter un accès à certaines sources talmudiques. Depuis les travaux de Reuchlin circulent des compilations du Talmud destinées au public non-juif – on sait que Calvin possédait des ouvrages de ce genre dans sa bibliothèque.

Il existe un sermon sur le Deutéronome (transcrits et édités, les sermons deviennent de véritables petites dissertations) portant sur la question du prêt à intérêt, qui suit pas à pas les discussions du traité Baba Metsia à ce sujet. Lorsque Calvin autorise le prêt à intérêt, il ne fait que répercuter dans le monde chrétien ce que les rabbins disent depuis quinze siècles, de même qu'il remet au goût du jour les principes de l'éthique juive en matière d'argent.

Sa perception des Juifs

Sur quoi repose cette prise au sérieux des « docteurs hébrieux » chez le Réformateur ? Sur une perception des Juifs exceptionnelle à l'époque chez un chrétien, si l'on se souvient de ce qu'a été la haine des Juifs pendant tout le Moyen-Age en Occident.

Pour s'en convaincre, voici quelques affirmations caractéristiques.

Commençons par un texte de jeunesse, peu connu, un projet de charte d'alliance entre chrétiens et juifs que Calvin avait un temps envisagé de faire paraître en tête de la Bible et qui commence par cette adresse « A notre allié et confédéré, le peuple de l'Alliance de Sinäi, salut! ». Dans ce texte, il écrit que les Juifs sont “nos prochains conjoints à nous en Dieu”. C'est poser dès le départ une proximité que Calvin ne perdra jamais de vue, même s'il reconnaît qu'il y a divergence finale sur la messianité de Jésus.

Ensuite dans *l'Institution chrétienne* : “ Il faut retirer de tous les fidèles cette erreur pestilentielle de ceux qui n'ont d'autre estime (des Juifs) que comme d'un troupeau de pourceaux ». Le préjugé anti-juif – le terme d'antisémitisme n'existe pas encore – est donc pour lui une maladie de la foi dont la réforme de l'Eglise devrait guérir le peuple chrétien.

A propos de l'exil d'Israël depuis la destruction du Temple, il livre cet aveu personnel dans son commentaire de la Genèse : « Quand à moi, je n'insulte pas volontiers à leurs calamités (qui se sont abattues sur les Juifs à travers les siècles) ».

Dans le même commentaire, Calvin prend ses distances avec Saint Augustin, qui « se défiait des Juifs comme s'ils étaient des ennemis mortels de la chrétienté ».

Si les Juifs ne sont pas les ennemis des chrétiens, alors que sont-ils ? La réponse vient dans cette remarque à propos de Jean 4,22 (le célèbre : le salut vient des Juifs) : « Ils étaient séparés pour un temps des autres peuples, à cette condition que finalement la pure connaissance de Dieu découlerait d'eux par tout le monde ». La pure connaissance de Dieu vient des Juifs, comme le Messie vient des Juifs. La notion aberrante de peuple déicide disparaît au profit de celle de peuple messianique. Pour un calviniste, un juif est d'abord et avant tout un représentant du peuple messianique.

La voie royale de la Loi

Conséquent avec le principe de proximité posé au départ, Calvin commence par la Loi. Juifs et chrétiens ont cette base en commun. Dans sa confession de foi personnelle, qui aurait dû servir de base à celle de La Rochelle, nous lisons ceci : « Pour ce qui est du fondement du croire, nous croyons que le Dieu vivant est manifeste en sa Loi et par ses prophètes, et finalement en l'Évangile... ». La Loi en premier et les prophètes de la Loi, car pour Calvin le prophète est en priorité un prophète de la Loi, il appelle son peuple au retour à la Loi. Puis l'Évangile, sur un pied d'égalité. Rien de plus anti-marcionite que la lecture qu'il fait de la Torah et des Prophètes. Considérer le Premier Testament comme une étape révolue de la Révélation ou le reliquat d'un culte périmé qui n'aurait plus rien à nous dire ne peut être selon lui que la divagation de « vilains pourceaux ». Pour lui au contraire, la Torah est en quelque sorte le premier Évangile, dans lequel sont contenus les principaux faits de la nouvelle alliance (dont nous verrons tout à l'heure qu'elle n'est pas si nouvelle que ça). Cette conviction se condense dans la vision que Calvin a de Moïse, vision qui s'inspire indiscutablement du judaïsme. Le titre qu'il donne à Moïse est celui de prince des prophètes. Moïse représente le degré le plus élevé de la prophétie, il est la fontaine à laquelle tous les autres prophètes ont bu. « Jamais Dieu n'a suscité un prophète pareil ni égal à lui. Quand nous recevons ce qui est dit par Moïse, nous pouvons être assuré que Dieu nous conduit et nous gouverne par sa pure vérité et que notre foi n'est point appuyée sur les hommes ni sur aucune créature caduque ». Et dans le commentaire du psaume 119, il tire cette conclusion dont il convient de peser chaque mot : « D'où est-ce que NSJC et ses apôtres ont

puisé leur doctrine, sinon de Moïse ? Et quand on aura bien épluché tout, on trouvera que l'Évangile n'est qu'une simple exposition de ce que Moïse avait annoncé auparavant ».

La différence avec Luther

C'est de ce côté-là qu'il faut chercher la principale différence entre Calvin et Luther. Luther déclare : « Nous ne voulons pas de Moïse comme législateur... ». Le jeune Luther avait pris position contre la persécution des Juifs et réfuté les accusations mensongères qu'on leur adressait, tels les meurtres rituels, la profanation d'hostie etc... Mais son combat n'était pas totalement désintéressé. Luther espérait que la Réforme entraînerait la conversion en masse des Juifs. Ce ralliement ne s'étant pas produit, Luther va se laisser aller à des propos anti-juifs très embarrassants pour nous, notamment dans son livre *Des Juifs et de leurs mensonges*.

Jamais nous venons de le voir Calvin n'aurait pu récuser de la sorte la figure de Moïse.

L'alliance est unique

Y a-t-il lieu d'opposer l'ancienne alliance à la nouvelle – l'AT au NT ? Calvin estime qu'il vaudrait mieux parler d'une alliance unique avec des inflexions différentes. « L'alliance faite avec les Pères anciens, en sa substance et vérité, est si semblable à la nôtre, qu'on la peut dire une. Seulement elle diffère en l'ordre d'être dispensée » (IC), cet ordre étant celui des âges. L'alliance est vue par lui comme un bien commun transmis par les Juifs aux chrétiens, ce qui fait que « le peuple d'Israël est pareil et égal à nous en la grâce de l'alliance » (IC).

L'alliance est irrévocable

Pourquoi l'alliance est-elle unique ? Parce qu'elle est irrévocable. Et pourquoi est-elle irrévocable ? Parce qu'elle est fondée sur un principe de droit talmudique que Calvin ne devait pas ignorer. De par sa formation première, Calvin est un juriste. Et c'est en juriste qu'il aborde le Premier Testament. Qu'y découvre-t-il ? L'importance primordiale de la notion de contrat. A bien des égards, sa théologie est une théologie du contrat. Nous avons affaire à un Dieu qui passe des contrats avec l'homme – avec Abraham, avec Moïse, avec David et ainsi de suite. Il n'est d'ailleurs pas étonnant que le système d'Église inventé par Calvin soit un système contractuel (fondé sur les confessions de foi fleuve du XVI^e siècle) et que la conception politique de la société qui en découle soit également basée sur la notion

de contrat. Le contrat passé par Dieu revêt un caractère irrévocable de sa part puisqu'il en a pris l'initiative sans aucun doute.

Cependant il faut compter avec la conception juive de la propriété. Dans le droit romain, possession vaut propriété, c'est à dire qu'après un temps plus ou moins long, le possesseur devient propriétaire. Rien de tel dans le droit talmudique, qui pose radicalement que la seule possession, aussi longue soit-elle dans la durée, n'entraîne aucun droit. Le contrat de base reste valable du point de vue de la propriété et ce pour l'éternité s'il le faut. On ne transforme jamais en droit un simple état de fait.

Ce qui théologiquement nous donne ceci : l'alliance de Dieu a été faite une fois pour toutes, elle n'a nul besoin d'être refaite. Il n'y a donc pas, il ne peut pas y avoir de rejet d'Israël de la part de Dieu. « La grâce de Dieu ne laisse point de persévérer en ce peuple, afin que la vérité de l'alliance demeurât » (Co Rm).

Mieux encore : l'être humain n'a pas le pouvoir de défaire ce que Dieu a fait : « Le révoltement d'aucun n'empêche point que l'alliance demeure ferme et stable » (idem). Et c'est ainsi qu'en une page admirable, Calvin annule la fameuse malédiction de Mt 27, « Que son sang soit sur nous et sur nos enfants ». Le réformateur commente : « Afin de donner à connaître que ce n'est pas en vain qu'il a contracté alliance avec Abraham, ceux qu'il a élu gratuitement, il les exempte de cette damnation universelle ».

On objectera qu'aux yeux d'un chrétien, le Christ est un élément nouveau, susceptible de remettre en cause le contrat de base. Calvin répond qu'avec le Christ et les chrétiens, « Abraham a commencé d'avoir une race qu'il n'a pas procréé de son propre corps mais qui lui a été adjointe de toutes les régions du monde ». Cette adjonction est certes un changement de forme mais pas un changement de substance ou de vérité, ce qui fait que l'alliance n'est pas remise en cause, mais « pleinement confirmée » par le Christ. Au passage, je fais observer que le mécanisme de substitution (l'Eglise prenant la place d'Israël) est absent de la pensée de Calvin. Il raisonne en terme d'adjonction, j'y reviendrai. Et même si les Juifs n'ont pas adhéré à Jésus Christ, il n'en reste pas moins écrit le Réformateur « que Dieu n'a point mis en oubli l'alliance qu'il a contractée avec leurs Pères et par laquelle il a témoigné qu'en son Conseil éternel, il avait embrassé de son amour cette nation ».

La terre promise

Bien entendu, la terre promise est une clause du contrat passé par Dieu avec Israël et c'est dit Calvin, une « terre consacrée au milieu des nations » pour un « peuple mis à part ». « C'est une terre anoblie jusqu'à la fin du monde ». Il n'en conteste

pas l'attribution aux Juifs puisqu' « aucune promesse de Dieu ne peut être annulée » même si leur héritage ne peut s'y réduire. Il se montre très attentif à la dimension proprement spirituelle de la promesse faite aux Pères d'Israël. Cette promesse n'est pas exclusivement « terrienne ».

Envisage-t-il le retour du peuple d'Israël sur terre ? Difficile à dire.

En revanche, un continuateur comme l'hébraïsant et kabbaliste Pierre Jurieu au XVII^e siècle, tire du « contrat solennel » cette conséquence précise. Jurieu est à ma connaissance le premier théologien chrétien à envisager le rétablissement des Juifs sur leur terre. Plusieurs siècles avant le Rav Kook, dans son ouvrage *L'Accomplissement des Prophéties*, Jurieu soutient que le retour des Juifs sur leur terre sera le signe de la proximité de l'ère messianique.

Permanence et universalité de la Loi

J'en viens maintenant à la Loi proprement dite. Calvin ne la réduit évidemment pas à un code juridique. Il sait que pour les rabbins, elle signifie plus largement enseignement. « Le mot, écrit-il, emporte doctrine et instruction ». La Loi, c'est la connaissance de Dieu et la connaissance de l'homme conjointes. C'est du reste ce qu'il écrit dans la première phrase de *l'Institution Chrétienne* « Toute la somme presque de notre sagesse, laquelle, à tout conter, mérite d'être réputée vraie et entière sagesse, est située en deux parties: c'est qu'en connaissant Dieu, chacun de nous aussi se connaisse ».

La doctrine et l'instruction ont été confiées d'abord par Dieu à un peuple particulier, qui pour ce motif est un peuple séparé. L'un des principes fondamentaux du judaïsme, nul ne l'ignore, est la séparation. Séparation du jour et de la nuit, de la semaine et du shabbat, de la viande et du lait, de la laine et du lin, du profane et saint et ainsi de suite. Le but de la séparation est de lutter contre l'oubli et/ou l'altération de la Loi par des influences étrangères, en aiguissant dans la conscience juive sa responsabilité envers le dépôt que Dieu lui a confié.

« Quand Moïse dit que les Juifs sont un peuple saint, il entend qu'ils doivent être séparés d'avec les autres, païens et incrédules », afin de préserver la pure Loi de Dieu de toute pollution ou confusion. Ce principe de séparation joue un grand rôle dans la pensée de Calvin.

Mais quel est son but ? La glorification d'un peuple particulier ? Absolument pas, le but ultime de la séparation est la communication de la connaissance de Dieu à l'humanité entière. Calvin répète que la dimension particulière ou particulariste de la Loi (ce qu'il appelle « la Loi quant aux cérémonies », entendez la circoncision, les règles relatives à la nourriture ect...) est au service de la dimension universelle de la Loi et cette vocation à l'universel lui donne son sens. L'élection n'est pas une

élection pour elle même, elle est élection en vue du genre humain en son ensemble.« Il nous est montré que le peuple d'Israël n'a point parlé en son nom. Mais ç'a été comme pour tout le genre humain. Il n'a point seulement été dit : Quels sommes nous ? Mais : Quelle est toute chair ? ».

Moïse n'a pas parlé pour les Juifs seulement, il s'est adressé à l'humanité entière. (Il existe un midrash célèbre relatif au don de la Loi qui dit exactement cela).

C'est bien pour cette raison que la validité de la Loi reste permanente : « Dieu a voulu que la Loi fut écrite et qu'elle demeurât afin qu'elle ne servit point seulement pour un âge mais que jusqu'à la fin du monde elle eût sa vigueur et son autorité ».

On a l'impression que Calvin ne déroge pas au principe talmudique numéro un, jamais cité mais toujours opératoire en toile de fond, selon lequel il n'y a pas d'interprétation pouvant abroger la Loi. Il aime à rappeler à ses lecteurs que « nous ne devons nullement rien ajouter à la Loi, aussi n'est-il pas licite d'en rien diminuer ». Et c'est pour cette raison aussi que la jalousie à propos de l'élection, dont se nourrit le préjugé anti-juif, n'a pas lieu d'être. « Il a plu à Dieu de mettre certains degrés (séparation et sainteté), il faut revenir là et observer cet ordre que celui qui a quelque prééminence et dignité soit reconnu pour tel et qu'on l'honore. Et il ne faut point ici alléguer : Pourquoi vaut-il mieux que moi ? Car cela ne vient point de ce que l'un vaille mieux que l'autre. Mais c'est pour ce que Dieu a voulu que ceux auxquels il a donné quelque prééminence soient ainsi en honneur ».

Israël, le peuple-miroir

Le mot qui revient inlassablement sous la plume de Calvin lorsqu'il parle du peuple juif est le mot miroir. Israël est le peuple-miroir de l'humanité, renvoyant la connaissance de Dieu et la connaissance de l'homme. Calvin revient souvent sur la question de l'exemplarité d'Israël, d'une manière d'ailleurs très proche de l'interprétation juive du livre de Jonas, selon laquelle vous le savez, il est demandé par Dieu plus à Israël qu'aux autres peuples. Pour Calvin ce devoir d'excellence, dont l'exemplarité réformée doit s'inspirer, est une grille de lecture : le peuple d'Abraham constitue un exemplaire emblématique d'humanité ou chacun est appelé à se reconnaître. S'attacher à comprendre Israël, c'est s'attacher à comprendre l'humain et par conséquent s'élucider soi-même par cette personne collective que Dieu dispose dans l'Histoire. « Quand nous voyons que nous sommes pareils aux Juifs, nous avons un miroir pour nous connaître ».

Et voici son raisonnement, aussi caractéristique que systématique : « En la personne du peuple d'Israël, nous sommes admonestés. Vrai est qu'ici Moïse parle au peuple d'Israël, mais il nous propose un miroir en ce peuple-là pour nous

montrer tels que nous sommes ». Certes l'image renvoyée est sévère – est-il besoin de rappeler le pessimisme radical du Réformateur au sujet de la nature humaine ? Souvenez-vous de la prière liturgique : « Nous reconnaissons et nous confessons devant ta sainte majesté que nous sommes de pauvres pêcheurs, nés d'une race corrompue, enclins au mal etc... ». Mais ce que les prophètes disent à Israël, et qui n'est en général guère agréable à entendre, ils le disent à l'humanité entière et ainsi cela nous atteint. Si dans le livre d'Amos, Israël apparaît négativement emblématique, c'est à la mesure de la corruption de notre nature humaine, à la mesure de notre propre négativité d'humains devant Dieu.

C'est ce raisonnement que Léon Poliakov n'a pas saisi. Il se plaint d'un petit opuscule de « l'irascible Calvin » dans lequel il est reproché aux Juifs leur endurcissement. Je concède volontiers l'irascibilité du Réformateur. Mais pour Calvin l'endurcissement des Juifs ne peut être que le nôtre. Le vice blâmé est invariablement un vice commun à tout le genre humain. Pas question d'utiliser les Ecritures pour accuser les autres et se justifier soi-même ! C'est toujours à moi que les Ecritures s'adressent en dernier ressort... Il s'agit donc de l'endurcissement de l'homme devant Dieu, de son éternelle rébellion contre son Créateur. « Quand nous voyons que nous sommes pareils aux Juifs, nous avons un miroir pour nous connaître ».

La *techouva* rabbinique et le principe de la réformation

C'est encore dans l'histoire du “peuple judaïque” que Calvin a puisé son principe de la réformation de l'Eglise. Il conçoit la réformation comme un processus analogue à la *techouva* des rabbins, l'appel au retour à Dieu. On lit en Osée 12 “Toi, reviens à ton Dieu!”.

Dans la Bible hébraïque les prophètes passent leur temps à rappeler le peuple infidèle au Dieu oublié et à sa Loi. La “Parolle de Dieu” a été révélée une fois pour toutes et jusqu'à la consommation des siècles mais ses enseignements tombent constamment dans l'oubli. Les pesanteurs humaines et ecclésiastiques font qu'on se déforme sans arrêt. Parceque l'homme est pécheur, l'écoute devient surdité et l'obéissance tourne en rébellion. Il est donc nécessaire de faire toujours à nouveau retour vers la Source, afin de se reformer. Au fond, ce que nous enseigne l'expérience prophétique, c'est que nous avons toujours à nous reformer parceque nous nous déréformons sans cesse. Etre pécheur veut dire se déréformer.

Avancées et limite de la pensée de Calvin

Vous constatez les lignes de force interprétatives qui se mettent en place. Jusqu'où vont-elles ? Voici à mon avis le point le plus avancé. Dans un commentaire du verset « Tu ôteras le mal du milieu de toi » (Dt 13), Calvin envisage une répartition de la mission historique entre Juifs et chrétiens. Il y a ce qui appartient aux Juifs et ce qui appartient aux chrétiens. À Israël appartient de chasser les idoles de son sein afin de maintenir pure la connaissance de Dieu parmi les peuples païens, ces peuples païens qui sont pour lui « le miroir de l'ire de Dieu et de sa rigueur ». S'il a été retiré de l'Égypte, s'il a été mis à part, c'est afin de maintenir le point fixe de la transcendance parmi les nations. Aux chrétiens appartient la tâche de chasser les idoles du monde entier. L'Égypte devient pour Calvin une sorte de métaphore du monde en dehors d'Israël. « Contentons-nous d'avoir un seul Dieu et que celui-là nous suffise. Voilà pourquoi il est dit aussi quand NSJC aura dressé et établi son siège au monde, que les idoles d'Égypte trébucheront – et ce passage nous appartient (à nous chrétiens) ». Pour Calvin le christianisme a pris en charge la dimension mondiale du judaïsme dans son combat contre l'idolâtrie. En de tels passages, on croirait presque lire Maïmonide voire Benamozegh !

Maintenant, voici la limite. Tout converge chez Calvin, vers la reconnaissance d'une pleine et suffisante autonomie de la tradition juive par rapport au christianisme. Mais le Réformateur a d'autres priorités théoriques, et c'est un cap qu'il ne franchit pas. Il reste fidèle à sa compréhension de l'Épître aux Romains, même s'il faut préciser que sa lecture de Paul est toujours la plus favorable possible à Israël, le Réformateur cherchant de préférence, de ce côté-là, les solutions de continuité. Il ne va pas jusqu'à consentir à une audace qui, entre parenthèses, le rapprocherait de son pire adversaire, Michel Servet... Mais il s'est posé la question, il n'est que de relire le commentaire de Genèse 17. À propos de la circoncision, Calvin écrit : « Ils se trompent à mon avis, ceux (mais qui sont-ils, ceux-là ? Servet ? Des apologistes du judaïsme en tout cas...) qui recueillent de ceci que l'usage en doit encore avoir lieu et vigueur chez les Juifs ». Pourquoi se trompent-ils ? Parce que le Christ a adjoint les chrétiens aux juifs. « Maintenant nous sommes tous rassemblés ensemble en une même Église, quand notre Seigneur a rompu la muraille qui était entre deux ». C'est de cette façon que Christ est la fin de la Loi – entendez fin de la Loi quant aux cérémonies, la fin de la dimension particulariste de la Loi *exclusivement*.

Une même Église ? Pour le Réformateur, le temps d'Israël, c'est le temps de la première Église. L'expression Église des Juifs est courante sous sa plume. « Il est certain qu'il y avait une Église de Dieu entre les Juifs ». L'alliance étant immuable, l'Église des Juifs n'est pas annulée par le Christ. Simplement avec le Christ elle s'est élargie, il lui a été ajouté une descendance spirituelle. Si bien que les premiers Pères de l'Église sont au fond les Patriarches. Or, explique Calvin, en s'élargissant, elle

doit changer de règles. Au sein d'une Eglise commune, il ne serait pas convenable que subsistent deux régimes, celui de la circoncision et celui du baptême. Cela ferait désordre. Désormais la mise à part impliquée par la Loi quant aux cérémonies est reprise à son compte par l'Eglise calviniste, qui revendique pour elle-même la séparation en particulier d'avec l'Eglise de Rome pour des raisons analogues à celles qui séparaient Israël des nations.

Chez Calvin, la pureté rituelle devient pureté doctrinale. Il est intéressant de noter que le Réformateur reprend à son compte et adapte ecclésiologiquement le principe juif de séparation. En 1552, il publie un petit opuscule intitulé *Quatre Sermons* et spécialement destiné aux « chrétiens connaissant la pure doctrine et vivant en la Papauté ». Pour eux la question urgente selon Calvin est : comment ne pas être contaminé par l'idolâtrie ambiante ? C'est un impératif catégorique pour le fidèle et son assemblée de se tenir séparé de l'idolâtrie, quel qu'en soit le prix. Le vocabulaire utilisé *ad nauseam* par Calvin appartient au registre du pur et de l'impur : pollution, infection, contamination, corruption, pourriture, mélange, souillure, fange, ordure, puantise, ect...

Conversion des Juifs ?

Le Réformateur appelle-t-il à la conversion de Juifs ? Bien sûr, lorsqu'il s'adresse au "peuple de l'alliance de Sinaï", il l'invite à étudier avec lui la Loi afin qu'il parvienne à "la vraie connaissance de Dieu et de sa parole", telle que lui Calvin l'entend. Il espère le convaincre de la justesse de son interprétation. Ce qui ne signifie pas encore mission auprès des Juifs. La pensée de Calvin est relativement peu missionnaire.

Pour comprendre, il faut faire intervenir la fameuse prédestination. La prédestination est transversale aux Juifs comme aux chrétiens. Elle sépare le Jacob juif de l'Esau juif et le Jacob chrétien de l'Esau chrétien, si vous voulez. Dieu seul connaît les contours de son Eglise, qui est l'Eglise invisible. Et l'Eglise invisible est en partie superposable à l'Eglise visible, mais en partie seulement. A partir de là, c'est le mystère qui prévaut. Conclusion à laquelle Paul déjà était parvenu dans l'Epître aux Romains en ce qui concerne Israël et la prédestination.

Prémices

J'ai intitulé cette intervention « prémices d'un dialogue... ». C'est dire qu'il convient de se garder de tout anachronisme. Calvin n'avait pas connaissance des deux faits majeurs qui ont bouleversé notre manière d'envisager les rapports entre chrétiens et juifs, à savoir la Shoah et la création de l'Etat d'Israël en 1948. J'ajoute

qu'en son siècle, les intuitions de Calvin n'ont été ni comprises ni suivies par ses contemporains. Il a été souvent attaqué par les controversistes catholiques, luthériens et quelque fois par son propre camp, comme judaïsant voire arien (négateur de la divinité du Christ). On lui reproche de vouloir instaurer la loi de Moïse à Genève, on brocarde *L'Institution Chrétienne*, ce « Talmud de l'hérésie ».

Une dizaine d'années après la disparition du Réformateur, la Compagnie des Pasteurs, après un âpre débat, n'autorise pas un éditeur Juif vénitien à publier le Talmud à Genève.

Au XVII^e siècle se déroule la triste affaire Nicolas Antoine. Ce pasteur lorrain a suivi une trajectoire à la Aimé Pallières, mais avec moins de chance pour lui. Son étude de la Bible lui démontre que les Juifs ont raison contre les chrétiens. Il va trouver le grand rabbin de Metz en vue d'une conversion. Poursuivant son ministère de pasteur, il devient une espèce de marrane. Mais comme il s'obstine, dans ses sermons de Noël et de Pâques, à éviter le sujet et prêcher sur autre chose, il devient suspect. Il reconnaît publiquement son judaïsme d'adoption et, malgré une évidente fragilité psychique, il est brûlé vif en 1632 à Plainpalais. Cette exécution va susciter une prise de conscience parmi le corps de ministres et le malheureux Antoine sera le dernier brûlé pour hérésie à Genève.

Les graines semées seront longues à germer. Il n'en reste pas moins que c'est à Calvin qu'on doit la naissance d'une solide tradition hébraïsante dans le monde académique et que le calvinisme s'est toujours signalé, dans sa piété, par un attachement particulier au Premier Testament, source plénière d'inspiration. Il vaudrait la peine de s'interroger sur les origines de l'allergie spontanée des Eglises calviniennes du XX^e siècle à l'antisémitisme et au nazisme... Aujourd'hui, les lignes de forces esquissées par le Réformateur peuvent permettre à un chrétien de se constituer en partenaire recevable du dialogue judéo-chrétien. J'entends par là un partenaire qui ait abandonné toute arrière-pensée convertisseuse, qui reconnaisse aux Juifs que rien ne manque dans leur tradition pour être sauvés et qui refuse la captation d'héritage. L'Eglise n'est pas le nouvel Israël à la place d'Israël. L'Eglise est une élaboration spirituelle autonome qui s'est faite à partir notamment du patrimoine qu'Israël a légué à l'humanité.

C'est pourquoi, nous autres chrétiens, aurons toujours besoin de dialoguer avec les représentants du peuple-miroir pour comprendre qui nous sommes.

Vincent Schmid Mai 2008